



TECHNICAL SERVICES SECTION (TSS)

RAPPORT DE VISITE

Nom du projet: Projet Pilote de déconcentration de l'Inspection Générale de la PNH

Objet: Visite du site prévu pour la construction de l'antenne IGPNH du Grand Nord.

Lieu : Cap Haïtien, Département du Nord

Situation géographique : 19°45'51.00"N, 72°11'48.70"W

Période de la visite : 12-16 Mars 2019

Une équipe conjointe composée des deux UNPOL de la TSS (Infrastructure et Communication), deux UNPOL de l'Inspection Générale et leurs homologues de la PNH a effectué une mission dans la localité de Cap Haïtien du 12 au 16 Mars 2019. Le but de la mission était dans un premier temps d'effectuer des missions d'inspections dans tous les commissariats, sous commissariats et établissements de la Police du Département du Nord et aussi profiter pour faire la reconnaissance du site choisi pour l'installation de l'antenne de l'IGPNH du Grand Nord et de procéder aussi à l'étude de faisabilité du projet.

1. CONTEXTE

La mission s'inscrit dans le souci de décentraliser l'IGPNH au niveau régional afin qu'elle puisse être en mesure de jouer pleinement et de manière proactive son rôle d'éveil et de protection des droits humains. Ainsi pour garantir une promotion des principes d'état de droit dans toutes les localités du pays, l'Inspection Générale a opté pour le rapprochement de sa structure avec les populations handicapées par la distance qui les sépare de la structure centrale implantée à Port au Prince. C'est fort de ce constat que l'action prioritaire #35 du Plan Stratégique de Développement de la PNH pour 2017-2021 a envisagé la création de quatre(04) antennes de l'IGPNH dans les régions. Ainsi, cette visite s'inscrit dans le cadre de l'installation de l'antenne de l'IGPNH du Grand Nord conformément au redécoupage administratif du pays.

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission de l'équipe de la TSS s'est déroulée en deux phases :

2.1 Phase 1 : Visite des sites avec le responsable de la Logistique du Département du Nord et l'équipe technique de l'IGPNH

La visite des sites s'est faite les 13 et 14 Mars 2019 en coordination avec l'inspecteur Divisionnaire Etienne Philippe (38586243 # 33307024), responsable de la Logistique à la

Direction Départementale du Nord et l'équipe technique de l'IGPNH composée de l'ingénieur architecte Val Jackson et Maître Fleurantin. Au cours des échanges, le responsable de la Logistique a souligné qu'après de nombreuses prospections, le choix s'est porté sur la parcelle anciennement occupée par le contingent de la FPU Népal. Les deux sites se trouvent sur la même parcelle occupée par le détachement des UDMO et une partie sera cédée à l'antenne régionale de l'IGPNH.

2.1.1 Présentation du site 1

✓ Description du site :

Le site 1 présente les caractéristiques suivantes : Longueur (63 mètres) ; Largeur (55 mètres) soit une superficie de 3465 mètres carré (m²)

Il est limité au Nord par une rue accédant à la Prison civile de la ville, au Sud, par le deuxième site occupé par les UDMO, à l'ouest par la Prison civile et à l'est par la place publique de la ville.

✓ Etat des lieux

De nombreux bâtiments au nombre de dix (10) sont actuellement implantés sur le site et l'état des lieux a permis de répertorier ces bâtiments en quatre (04) catégories :

Catégorie 1 : Les bâtiments à conserver et utilisables (nombre : 02)

Il s'agit de deux(02) bâtiments en maçonnerie dont un(01) de 5m*10m servant de dortoirs et un bloc toilettes de 2.7m*6.6m

Catégorie 2 : Les bâtiments à conserver mais inutilisables (nombre : 03)

Il s'agit de deux(02) bâtiments en maçonnerie dont un(01) de 7.5m*7m servant de salle de récréation abandonnée et un autre bâtiment 19m*7.5m servant de magasins de stockage.

Il s'agit aussi d'un(01) conteneur de 14.8m*6.10 servant de dortoirs

Catégorie 3: Les bâtiments à déplacer (nombre : 02)

Il s'agit de deux (02) bâtiments métalliques appelés communément CORIMECS dont un de 19.70m*5.85m et un(01) de 24.5m * 8.5m. Ces bâtiments servent actuellement de dortoirs aux UDMO.

Catégorie 4 : Les bâtiments à démolir (nombre : 03)

Il s'agit de trois (03) bâtiments en bois de 19.7m*5.90m servant actuellement de dortoirs au UDMO et qui sont complétement dégradés et en mauvais état

✓ Conclusion partielle

La création de l'antenne de l'IGPNH au niveau du premier site fera l'objet de la construction d'un nouveau bâtiment. Cette analyse prend en compte le fait que deux bâtiments seulement peuvent être utilisés au regard de l'état des lieux.

2.1.2 Présentation du site 2

✓ Description du site :

Le site 2 présente les caractéristiques suivantes : Longueur (63 mètres) ; Largeur (50 mètres) soit une superficie de 3150 mètres carré (m²)

Il est limité au Nord par le deuxième site occupé par les UDMO, au Sud, par un canal d'évacuation des eaux de pluies, à l'ouest par la Prison civile et à l'est par la place publique de la ville.

✓ **Etat des lieux**

De nombreux bâtiments au nombre de huit (08) sont actuellement implantés sur le site et l'état des lieux a permis de répertorier ces bâtiments en quatre (04) catégories :

Catégorie 1 : Les bâtiments à conserver et utilisables

Il s'agit de deux(02) bâtiments en maçonnerie dont un(01) de 29.55m*6.60m servant de dortoirs et un bloc toilettes de 2.7m*6.6m

Catégorie 2 : Les bâtiments à conserver mais inutilisables

Il s'agit de l'ancien bâtiment du commissariat central de Cap Haïtien en ruines.

Catégorie 3: Les bâtiments à déplacer

Il s'agit de quatre (04) bâtiments métalliques appelés communément CORIMECS de 6.35m*3.75m qui servent actuellement de dortoirs aux UDMO.

Catégorie 4 : Les bâtiments à démolir

Il s'agit de un (01) bâtiment métallique appelé communément CORIMEC de 24.5m*8.50m utilisé comme dortoirs.

✓ **Conclusion partielle**

La création de l'antenne au niveau du deuxième site fera l'objet de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Direction Départementale du Nord avec possibilité de construction d'un bâtiment annexe. Les CORIMECS existants peuvent être déplacés sur l'autre site pour des dortoirs UDMO

2.2. Phase 2 : Visite officielle des sites par l'Inspecteur Général en Chef

La visite officielle des sites par l'Inspecteur Général en Chef s'est faite le 15 Mars 2019 en présence du Directeur Départemental du Nord, des conseillers de l'Inspection Générale et des UNPOL de la TSS et de l'AGSS.

Les deux sites ont été présentés à l'Inspecteur Général en Chef lors de la visite. Les explications et observations ont été données sur les caractéristiques des différents sites et l'étude de faisabilité relative à la création de l'antenne régionale de l'Inspection Générale.

A l'issue de la visite et en concertation avec les conseillers de l'Inspection Générale, présents au cours de la visite, l'Inspecteur Général en Chef a choisi le site 1 sur lequel il sera question de construire un bâtiment de 12 bureaux pour 40 personnes.

3. ACTIONS A MENER

Les actions à mener concernent le volet des infrastructures, de la communication, de la logistique et de l'informatique. Au cours de la visite, l'Inspecteur General en Chef a précisé qu'il sera question de prévoir 12 bureaux pour 40 personnes. Partant de ces données, les actions à mener sont les suivantes

3.1 Sur le plan des infrastructures

Une étude de faisabilité va déterminer les différents couts correspondant au processus d'aménagement du site choisi. Il prend en compte la démolition des bâtiments existants, la réhabilitation des bâtiments annexes, la construction du nouveau bâtiment et une clôture. Le démarrage des travaux est subordonné à l'obtention de l'organigramme de l'antenne régionale de l'Inspection Générale du Grand Nord qui permettra de faire une conception liée à la distribution et à la destination des 12 bureaux prévus.

3.2 Sur le plan de la communication et de l'informatique

Une pièce est à prévoir pour l'installation du réseau des équipements de communication et informatiques de même que la base Radio. Ainsi les prévisions en communication et informatique se présentent sur les deux tableaux suivants :

Description	Quantité
Base Radio	01
Radio Portatif	01
Pylone de communication	01
Accessoires pour base radio et radio portatif (paquet)	01

Coordonnée du point de jonction : (19°45'45.51"N, 72°11'48.23"W)

Description	Quantité
Ordinateur de bureau	14(un dans chaque bureau +un pour IGN pour l'adjoint)
Moniteur informatique	15
Imprimante locale	02
Imprimante réseau	01
routeur	01
switch	01
baie de brassage	01
Onduleur	01
rouleaux de 100m de paire torsadée	03

3.3 Sur le plan des matériels logistiques

Les besoins en logistiques ont été établis sur la base des 12 bureaux et se présentent sur le tableau suivant :

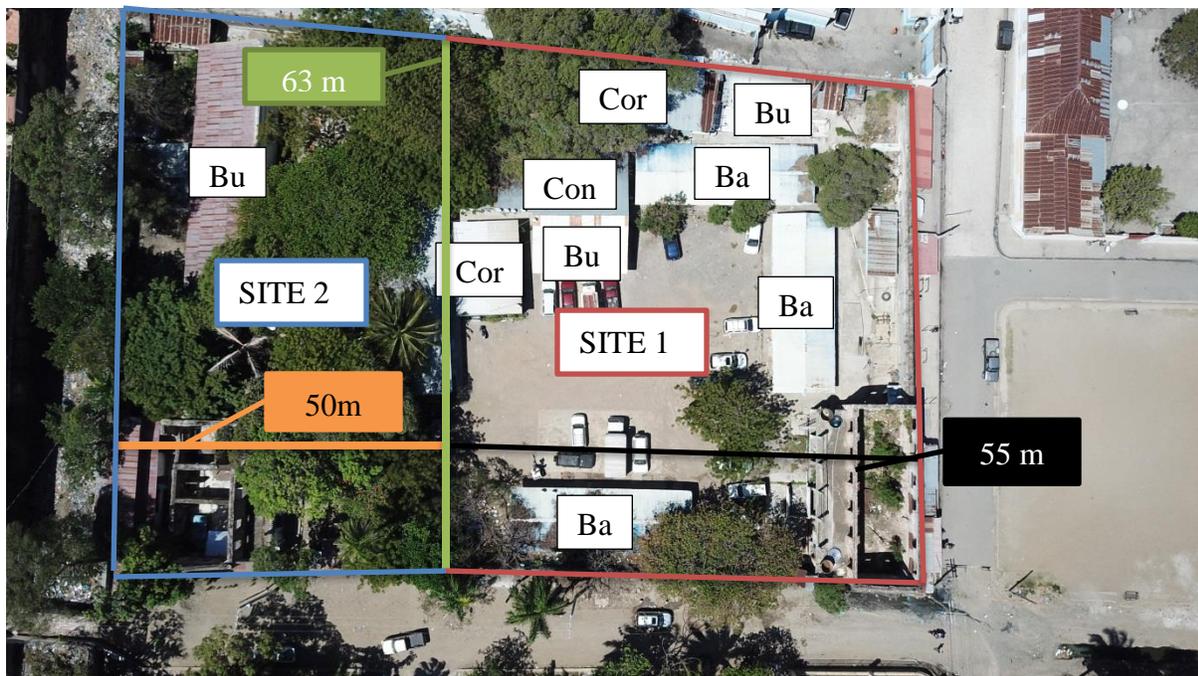
Description	Quantité
Table de bureau	36
Chaise de direction	36

Chaise de visiteur	36
Cabinet-4 tiroirs	36
Cabinet métallique	12
Ventilateur	12
Refroidisseur d'eau	12

CONCLUSION

La visite officielle du site choisi pour l'installation de l'antenne de l'Inspection Générale du Grand Nord s'est faite en présence de l'Inspecteur Général en Chef. A l'issue de la visite, le site qui a été choisi doit permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 12 bureaux pour 40 personnes. Ainsi les différentes études sur le plan de l'infrastructure, de la communication, de l'informatique et des moyens roulants doivent se faire en tenant compte du budget alloué au projet.

PRESENTATION DES SITES



Bu : Bâtiment en maçonnerie à conserver

Cor : Corimec à déplacer

Ba : Baraques à démolir

Con : Conteneur

ANCIENNE CASERNE DE LA FPU NEPAL OCCUPEE PAR LES UDMO



ASPECTS INTERIEURS DES BARAQUES ET DES CORIMECS



CORIMECS A DEPLACER

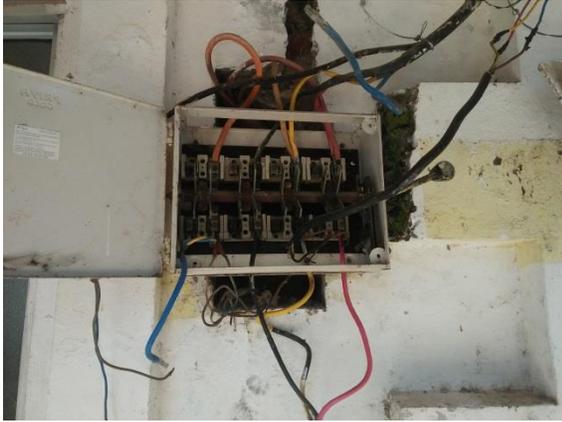
PHOTOS PRISES SUR LE SITE 2



BATIMENT EN MACONNERIE- ANCIENNE DIRECTION DEPARTEMENTALE



ASPECT INTERIEUR DE L' ANCIENNE DIRECTION DEPARTEMENTALE



INSTALLATION ELECTRIQUE ET TOILETTE NON FONCTIONNELLES



CORIMECS ET TOILETTE EXISTANTS



ANTENNE COMMUNICATION EXISTANTE